

Commune de MARLY
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 01/2023

SEANCE DU 31 JANVIER 2023

Nombre de conseillers élus	:	33
Nombre de conseillers présents	:	26
Nombre de conseillers absents excusés	:	07
Nombre de conseillers ayant donné procuration	:	07
Nombre de conseillers absents non excusés	:	00

Sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire

ETAIENT PRESENTS :

M. LISSMANN, Mme JACOB VARLET, M. MAESTRI, M. IGEL, M. HIRSCHHORN, Mme VUILLEMIN, M. PAULINE, Mme BOCHET, Mme GREEN, M. SCHWICKERT, M. MENDES TEIXEIRA, Mme LEBARD, M. BIEBER, Mme HANSE, M. MADELLA, Mme HAZEMANN, M. TRICHIES, M. HOUNNOU, Mme GATTO, M. RIVET, M. NOWICKI, M. SURGA, Mme LOUIS, M. ROSE, Mme MOGUEN.

ETAIENT ABSENTS – excusés : Mme CASCIOLA (procuration à M. HIRSCHHORN), Mme MOREAU (procuration à Mme VUILLEMIN), Mme BREISTROFF (procuration à Mme LEBARD), M. COLOMBO (procuration à M. MENDES TEIXEIRA), Mme NOEL (procuration à M. LISSMANN), M. NOWICKI (à partir du point 4.2 - procuration à Mme LOUIS), M. MOREL (procuration à M. SURGA), Mme GAUROIS (procuration à M. NOWICKI jusqu'au point 4.1).

ETAIENT ABSENTS – non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme GUENIER-DELAFON, Directrice Générale des Services

Date d'envoi de la convocation : 25 janvier 2023

1.1 -FINANCES LOCALES

Vote par anticipation de crédits d'investissement 2023

En vertu du principe de l'annualité budgétaire, le budget peut être adopté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique ou le 30 avril l'année de renouvellement du Conseil Municipal.

En l'absence de son adoption avant le 1^{er} janvier, l'article L1612-1 du CGCT donne la possibilité à l'ordonnateur, sur autorisation de l'assemblée délibérante, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits d'investissement ouverts en 2022 s'élevaient à 1 731 057,40 € (dépenses réelles hors dette), ce qui permettrait d'affecter 432 764,35 € en section d'investissement avant l'adoption du budget 2023.

Considérant qu'il convient de lancer certains marchés de travaux et d'acquérir certains matériels avant le vote du budget, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à ouvrir des crédits au budget 2023 pour un montant total de 139 800 € pour les opérations suivantes :

Pose de stores élémentaire Ferry	30 000,00
Matériel informatique	4 500,00
Réhabilitation terrain de tennis en schiste	10 000,00
Installation d'un préau école élémentaire Freinet	54 000,00
Acquisition découpeur plasma	2 000,00
Acquisition d'un tondobroyeur	9 500,00
Acquisition structure fleurissement	8 000,00
Acquisition équipements jardins familiaux	6 000,00
Acquisition tronçonneuse sur perche	800,00
Acquisition de matériel technique NEC	15 000,00
TOTAL	139 800,00

Pris avis de la commission finances du 23 janvier 2023,

L'exposé de son rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 28 voix pour, 5 abstentions (MM. NOWICKI, MOREL, SURGA, MME LOUIS, GAUROIS) **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2023 des dépenses d'investissement selon les modalités ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES				
Article	Fonction	Opération	Libellé	Montant
2188	212	19	Matériel et mobilier scolaire	30 000,00
2183	020	171	Equipement informatique	4 500,00
2313	412	118	Tennis	10 000,00
2313	212	203	Groupes scolaires	54 000,00
21578	822	34	Matériel de voirie et atelier	2 000,00
21578	823	34	Matériel de voirie et atelier	10 300,00
2158	823	94	Aménagements espaces verts	14 000,00
2188	33	196	NEC	15 000,00
TOTAL				139 800,00€

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 6 février 2023.
Pour extrait conforme, Marly, le 6 février 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

La secrétaire de séance

Lucie GUENIER DELAFON
Directrice Générale des Services



Le Maire

Thierry HORY